

### Introduction

- Multiplication des mesures incitatives en matière de mécénat depuis quelques années et développement des véhicules juridiques : 7 formes de fondation désormais possibles en France (cf *tableau comparatif rédigé pour la revue Juris Associations du 1/11/2008 incluant ces 7 formes dont le nouveau « fonds de dotation »*).
- Notions de *mécénat* et de *fondation*
- La fondation d'utilité publique demeure la forme la plus attractive (« *panel RUP* ») et la plus sûre (« *label RUP* ») pour la philanthropie.
- Bref panorama de la richesse de l'acte philanthropique applicable à une fondation d'utilité publique et culturelle comme la Fondation Vasarely.

### 1- Le développement du mécénat

- **Mécénat des particuliers**
  - L'impôt choisi : défiscalisation IR à 66% et/ou d'ISF à 75% ?
  - Modalités du mécénat : don de sommes d'argent, abandon de revenus
- **Mécénat des entreprises**
  - Une subvention indirecte de l'Etat : réduction d'impôt sur les bénéfices de 60%
  - Contreparties, convention de partenariat et pluriannualité
  - Mécénat en nature : les compétences valorisées et mécénat croisé
  - Régime spécifique du mécénat d'acquisition d'œuvres d'artiste vivants par l'entreprise (expositions dans la fondation ?)

### 2- Donations, legs et assurance vie

- **Des avantages fiscaux spécifiques** (droits de succession et de donation)
- **Création « d'un fonds » au sein d'une fondation**
- **Démembrement de biens et gestion de patrimoine**
- **La fondation actionnaire**

### 3- Vers une philanthropie communautaire ?

- **Le financement des actions de la fondation à l'étranger**
  - Les contraintes de territorialité pour l'application de la fiscalité incitative en matière de philanthropie
  - « L'exception culturelle »
- **Les dons en provenance de l'étranger**
  - Vers un marché unique de la philanthropie (jurisprudence communautaire) ?
  - Quelles solutions alternatives : dons transnationaux & *TGE procedure* ? Recours aux associations « *Les Amis de ...* » ?

### Conclusion

### Questions-Réponses

**Contact :****Stéphane Couchoux**

Avocat Associé, Cabinet BIGNON LEBRAY &amp; ASSOCIES

Responsable du département « *Mécénat, Fondation & Association* »

Tél : 06 28 80 60 72

E-mail : [scouchoux@bignonlebray.com](mailto:scouchoux@bignonlebray.com)